

## SEANCE DU 11 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le onze juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de M. DEROUET, Maire.

Etaient présents : Fabrice TRIDON, Stéphanie GEUSSELIN, Patrick CARTIER et Maryvonne HAUTBOIS, adjoints, Jérôme BRUNEAU, Nicolas RAVARY, Yoann BREHIER, Delphine HUNAULT, Stéphane TESSIER, Angéline HESSANT, Claude LOCHIN, Marie-Rose MARTINAIS, Roland DENUAULT et Fabien MIELCAREK.

Excusée :

Absentes :

Date de convocation : 05 juin 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum de l'assemblée : 08

Nombre de membres présents : 15

Votants : 15

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Yoann BREHIER

M. Le Maire propose de rajouter la délibération suivante à l'ordre du jour :

. Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Craon pour un enfant d'Astillé scolarisé à Craon.

. Marchés salle des sports – absence de pénalité

Ordre du jour :

- Charte de l'élu local
- Désignation des délégués aux EPCI
- Création et composition des commissions communales
- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes
- Commission communale des Impôts Directs
- Lotissement de la Prée – Consultation des entreprises
- Budget location de matériel – autonomie financière
- Carte communale – Complément de crédits
- Questions diverses et imprévues

## CHARTRE DE L'ELU LOCAL

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local. Chaque conseiller municipal s'est vu remettre un exemplaire de la charte.

### **20200611 DELIB 01 – DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, après renouvellement général, doit procéder à la désignation de ses représentants au sein de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne ses représentants au sein de la CCPC :

Titulaire : Monsieur DEROUET Loïc

Suppléant : Monsieur TRIDON Fabrice

### **20200611 DELIB 02 – DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE TEM53**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, après renouvellement général, doit procéder à la désignation de ses représentants au sein de l'assemblée délibérante du syndicat Territoire Energie Mayenne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne ses représentants au sein de TEM 53 :

Titulaire : Monsieur DEROUET Loïc

Suppléant : Monsieur TRIDON Fabrice

### **20200611 DELIB 03 – DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU CENTRE-OUEST MAYENNAIS**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, après renouvellement général, doit procéder à la désignation de ses représentants au sein de l'assemblée délibérante du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Centre-Ouest Mayennais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne ses représentants au sein Du SIAEP du Centre-Ouest Mayennais :

Titulaire : Monsieur CARTIER Patrick

Suppléante : Madame HAUTBOIS Maryvonne

### **20200611 DELIB 04 – DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, après renouvellement général, doit procéder à la désignation de ses représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne ses représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT)

Titulaire : Monsieur TRIDON Fabrice

Suppléante : Madame GEUSSELIN Stéphanie

**20200611 DELIB 05 – DESIGNATION D'UN DELEGUE  
CORRESPONDANT DEFENSE DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, après renouvellement général, doit procéder à la désignation d'un représentant en charge des questions de Défense de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne son délégué « Défense »

Titulaire : Madame GEUSSELIN Stéphanie

**20200611 DELIB 06 – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT ERDF**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, après renouvellement général, doit procéder à la désignation d'un correspondant ERDF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne son correspondant ERDF :

Titulaire : Monsieur DEROUET Loïc

**20200611 DELIB 07 – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT  
SECURITE ROUTIERE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, après renouvellement général, doit procéder à la désignation d'un correspondant Sécurité Routière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne son correspondant Sécurité Routière :

Titulaire : Monsieur MIELCAREK Fabien

**20200611 DELIB 08 – DESIGNATION D'UN DELEGUE CNAS**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, après renouvellement général, doit procéder à la désignation d'un délégué Centre National d'Action Sociale (CNAS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne son délégué CNAS :

Titulaire : Madame HAUTBOIS Maryvonne

**20200611 DELIB 09 – DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE  
SYNDICAT DE L'OUDON**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, après renouvellement général, doit procéder à la désignation d'un représentant au sein du Syndicat du Bassin de l'Oudon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne son délégué au Syndicat du Bassin de l'Oudon :

Titulaire : Monsieur RAVARY Nicolas

**20200611 DELIB 10 – DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNAL  
AU SEIN DU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, après renouvellement général, doit procéder à la désignation d'un référent au sein du Conseil en Energie Partagé (CEP) du sud-mayenne, service du GAL sud Mayenne (Groupe d'Action locale).

Le GAL Sud mayenne regroupe les trois intercommunalités du Sud mayenne, à savoir les pays de Craon, Château-Gontier et Meslay-Grez. La structure a pour vocation de promouvoir le

développement durable sur le territoire et d'inciter les collectivités et particuliers à réduire leur consommation d'énergie, à produire des énergies renouvelables et à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne son référent au sein du CEP :

Titulaire : Monsieur DENUAULT Roland

## **200611 DELIB 11 – CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Après délibération, le conseil municipal décide de constituer les commissions suivantes :

- **Commission des Finances et de l'Urbanisme – Responsable : M. TRIDON Fabrice**

Membres :

- |                           |                        |
|---------------------------|------------------------|
| . M. TRIDON Fabrice       | . Mme HESSANT Angéline |
| . Mme GEUSSELIN Stéphanie | . M. MIELCAREK Fabien  |
| . M. BRUNEAU Jérôme       |                        |

- **Commission Communication et Nouvelles technologies – Responsable : M. TRIDON Fabrice**

Membres :

- |                     |                        |
|---------------------|------------------------|
| . M. TRIDON Fabrice |                        |
| . M. BRUNEAU Jérôme | . Mme HUNAULT Delphine |
| . M. BREHIER Yoann  | . M. DENUAULT Roland   |

- **Commission Enfance – Responsable : Mme GEUSSELIN Stéphanie**

Membres :

- |                           |                        |
|---------------------------|------------------------|
| . Mme GEUSSELIN Stéphanie | . M. TESSIER Stéphane  |
| . M. RAVARY Nicolas       | . Mme HESSANT Angéline |
| . Mme HUNAULT Delphine    |                        |

- **Commission Jeunesse – Responsable : Mme GEUSSELIN Stéphanie**

Membres :

- |                           |                        |
|---------------------------|------------------------|
| . Mme GEUSSELIN Stéphanie | . M. TRIDON Fabrice    |
| . M. TESSIER Stéphane     | . Mme HESSANT Angéline |
| . M. MIELCAREK Fabien     |                        |

- **Commission Associations locales et sportives – Responsable : Mme GEUSSELIN Stéphanie**

Membres :

- |                           |                        |
|---------------------------|------------------------|
| . Mme GEUSSELIN Stéphanie | . M. RAVARY Nicolas    |
| . M. BRUNEAU Jérôme       | . Mme HUNAULT Delphine |
| . M. LOCHIN Claude        |                        |

- **Commission Travaux – Responsable : M. CARTIER Patrick**

Membres :

- |                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| . M. CARTIER Patrick | . M. LOCHIN Claude   |
| . M. TRIDON Fabrice  | . M. DENUAULT Roland |
| . M. BREHIER Yoann   |                      |

- **Commission Voirie et Assainissement – Responsable : M. CARTIER Patrick**

Membres :

- . M. CARTIER Patrick
- . M. BREHIER Yoann
- . M. LOCHIN Claude
- . M. DENUAULT Roland
- . M. MIELCAREK Fabien

**- Commission Ouverture des plis dans le cadre d'un marché public –**

Membres :

- . M. DEROUET Loïc
- . M. TRIDON Fabrice
- . Mme GEUSSELIN Stéphanie
- . Mme HAUTBOIS Maryvonne

**- Commission sociale – Responsable : Mme HAUTBOIS Maryvonne**

Membres :

- . Mme HAUTBOIS Maryvonne
- . M. TRIDON Fabrice
- . Mme MARTINAIS Marie-Rose
- . M. DENUAULT Roland

**- Commission Fêtes et Cérémonies – Responsable : Mme HAUTBOIS Maryvonne**

Membres :

- . Mme HAUTBOIS Maryvonne
- . M. TESSIER Stéphane
- . Mme MARTINAIS Marie-Rose

**- Commission Commerces – Responsable : Mme HAUTBOIS Maryvonne**

Membres :

- . Mme HAUTBOIS Maryvonne
- . M. CARTIER Patrick
- . M. RAVARAY Nicolas
- . M. DENUAULT Roland

Monsieur DEROUET Loïc, Maire, siège de droit dans l'ensemble des commissions.

## **200611 DELIB 12 – DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

2° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

4° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

## **200611 DELIB 13 – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le conseil municipal de la commune d'Astillé,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant que le code susvisé fixe des taux plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints ;

Le conseil municipal décide :

**Article 1 :** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> adjoints : 10,7 %.

Avec effet à la date d'installation du conseil municipal, soit le 28 mai 2020.

**Article 2 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

**Article 4 :** Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Rappelons que :

- **L'indemnité du maire est, de droit et sans délibération, fixée au maximum.**

Toutefois, dans toutes les communes, sans condition de seuil, **le maire peut, à son libre choix**, soit toucher de plein droit l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue, **soit demander, de façon expresse**, à ne pas en bénéficier, le conseil municipal pouvant alors, par délibération, la fixer à un montant inférieur.

- L'octroi de l'indemnité à un adjoint est toujours subordonné à « l'exercice effectif du mandat », ce qui suppose, en particulier, d'avoir reçu une délégation du maire, sous forme d'arrêté qui doit être publié ou affiché pour être porté à la connaissance des administrés.

### **TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES (annexé à la délibération)**

ARRONDISSEMENT : CHATEAU-GONTIER

CANTON : COSSE LE VIVIEN

COMMUNE d'ASTILLE

### TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

POPULATION (totale au dernier recensement) 884 (art. L 2123-23 du CGCT pour les communes)

**I - INDEMNITES ALLOUEES**

A. Maire :

Nom du bénéficiaire et %	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal)
DEROUET Loïc	40,3 %

B. Adjointes au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires		% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Majoration du %	total %
1er adjoint :	TRIDON Fabrice	10.7 %		10.7 %
2 e adjoint :	GEUSSELIN Stéphanie	10.7 %		10.7 %
3° adjoint :	CARTIER Patrick	10.7 %		10.7 %
4° adjoint :	HAUTBOIS Maryvonne	10.7 %		10.7 %

**20190624 DELIB 14 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts, il convient de constituer une commission communale des impôts directs (CCID).

Le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

- BANNIER Jean-Paul
- BRUNEAU André
- BUFFET Théodore
- COURTAIS Didier
- DENUAULT Roland
- DORGERE Victor
- DUVAL Christine
- FOURNIER Christian
- GERBOIN Irma
- GUILLOUX Raymond
- HAY Daniel
- LANDRON Jean-Pierre
- LENAIN Henri
- LEPY Annick
- LEROUGE Denis
- MALLET Jocelyne
- METAIRIE Marie-Josèphe
- ROULAND Micheline
- ROUSSELET Michel
- SALMON Bertrand
- SALMON Henri
- STERN Sylvie
- VALLEE Joseph
- VINET Dominique

## **LOTISSEMENT DE LA PREE – PRESENTATION DU PROJET**

Monsieur le Maire présente le projet du futur lotissement de la Prée qui se situe à la sortie du bourg, route de Cossé, derrière le cimetière communal, à proximité immédiate du lotissement de la Prairie.

Le lotissement sera composé de 32 parcelles, pour 34 logements ( 4 logements locatifs Mayenne habitat situés à proximité immédiate du cimetière).

Le tarif a été fixé à 45 €uros HT le mètre-carré.

L'acquisition du terrain nécessaire est en cours au tarif de 4.20 €uros le m<sup>2</sup>. L'acte devrait être signé cet été.

Une consultation d'entreprises doit être lancée au plus vite pour désigner l'entreprise qui réalisera les travaux à l'automne.

## **20200611 DELIB 15 – LOTISSEMENT DE LA PREE – DEPOT DE GARANTIE**

M. le Maire informe le conseil municipal que 7 parcelles sont réservées dans le lotissement. Aussi il serait souhaitable que ces réservations soient concrétisées par un dépôt de garantie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De fixer le montant du dépôt de garantie à verser par les acquéreurs lors de la signature de la promesse de vente à la somme forfaitaire de 1 000 euros :
  - o Cette somme sera versée en la comptabilité de la SELARL FOURCADE-GUITTIER, notaires associés à LAVAL, par virement bancaire
  - o Cette somme demeurera acquise à la commune en cas de désistement de l'acquéreur sans motif reconnu valable
- De confier à la SELARL FOURCADE-GUITTIER, notaires associés à LAVAL, dont est membre Maître Olivier GUITTIER, notaire à Laval, l'établissement de l'acte de dépôt des pièces du lotissement.
- De confier à la SELARL FOURCADE-GUITTIER, notaires associés à LAVAL, dont est membre Maître Olivier GUITTIER, notaire à Laval, la rédaction et la réception des promesses de vente et des actes de vente des parcelles de terrain.
- D'autoriser Le Maire à signer toutes les pièces liées à ces ventes ainsi que les actes y afférents ;

## **20200611 DELIB 16 – BUDGET LOCATION DE MATERIEL – AUTONOMIE FINANCIERE**

Vu la délibération n° 20191118 du 18 novembre 2019 portant création d'un budget « location de matériel », budget annexe d'un SPIC (service industriel et commercial public).

Considérant que les budgets annexes des SPIC sont votés en équilibre et doivent être financés par les recettes liées à l'exploitation de leur activité (redevance, tarification usager, etc...).

Il convient de compléter la délibération concernant l'autonomie financière,

Le conseil municipal, en délibère et :

- DIT que le budget location de matériel sera géré en autonomie financière pour la gestion du service de location de matériel.



## 20200611 DELIB 17 – BUDGET PRINCIPAL - MODIFICATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 N°1

Monsieur le maire fait part qu'il convient d'apporter des modifications au budget primitif 2020 :

- Apport financier de 9 566.41 €uros à l'opération carte communale pour ajustement de crédits.

Le conseil municipal en délibère et approuve les modifications à apporter détaillées ci-dessus.

### - Section de fonctionnement

Chapitre, Article – désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 Virement section d'investissement		+ 9 566.41		
022 Dépenses imprévues	9 566.41			
<b>Total</b>	9 566.41	9 566.41	0	0
<b>Totaux BP 2020</b>		833 592.08		833 592.08

### - Section d'investissement

Chapitre, Article – désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 Virement de la section de fonctionnement				9 566.41
202 carte communale		9 566.41		
<b>Total Décision modificative n°1</b>		9 566.41		9 566.41
<b>Totaux BP 2020 + DM1</b>		744 129.94		744 129.94
<b>Nouveaux totaux</b>		753 696.35		753 696.35

## 20190624 DELIB 18 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE ECOLE PUBLIQUES DE CRAON

Depuis la rentrée scolaire 2019/2020, un enfant dont les parents sont domiciliés à Astillé est scolarisé en école publique à Craon.

Considérant que la commune ne possède pas d'école publique, elle est tenue de participer financièrement à la scolarité des enfants domiciliés sur Astillé, scolarisés dans les écoles publiques des communes voisines,

La participation demandée à la commune pour l'année 2019/2020 est égale au coût d'un élève scolarisé dans une école publique de Craon, soit 928.97 €uros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE de participer aux frais de scolarité de l'enfant accueilli en école publique à Craon.
- AUTORISE M. le Maire à engager la dépense correspondante soit 928.97 €uros.

## 20200611 DELIB 19 – MARCHES SALLE DES SPORTS – ABSENCE DE PENALITE

Suite au à la réception des travaux de construction de la salle des sports, en date du 06 février 2020, Et au vu des procès-verbaux des opérations préalables à la réception, notifiant la conformité des travaux, et notamment les entreprises sans réserve sur travaux,

Le conseil municipal, après délibération :

- Dit que Les entreprises suivantes ne font pas l'objet de pénalité :

Lot	Objet	Entreprises
1	VRD / Espaces verts	Eurovia Atlantique – 5, impasse des frères Lumière – Bonchamp les laval – 53063 Laval
3	Charpente bois et lamelle collé	SAS Constructions TRILLOT – Route de Vern d'anjou - 49500 Chazé sur Argos
4	Étanchéité	S.B.E.M. – 9, rue du chatellier - 53940 St Berthevin
5	Bardages	SMAC – Route de Louverné – 53960 Bonchamp les laval
6	Couverture et bardage acier à joint debout	SARL PELTIER -45, rue de St Hilaire – 53420 CHAILLAND
7	Serrurerie	AD2M - 6, rue de la grande noe - 53200 Château-Gontier
8	Menuiseries extérieures alu	AD2M – 6, rue de la grande noe - 53200 Château-Gontier
9	Menuiseries intérieurs bois	SARL MEIGA – 2, rte de Marigné peuton - 53200 Château-Gontier
10	Plafonds suspendus cloisons sèches	ACTIS – EURL LATOUR – ZA de la blochère - 53810 Changé
12	Electricité/Chauffage	SAS LECOULES – ZA de la brique - 53810 Changé
13	Carrelage/faïence	SAL PERAIS – 5, rue du bourg nouveau – ZA des chenes 2 -53910 ST Berthevin

14	Sols sportifs	SPORTING SOLS – Rue du stade – BP 6 – 85250 ST FULGENT
15	Peinture/revêtements muraux	SAS GERAULT – 16, rue André Citroën - 53940 St Berthevin
16	Panneaux photovoltaïques	INNO WATT

- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la finalité des marchés confiés aux entreprises ci-dessus.

## **QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES**

- Visite des bâtiments et équipements communaux : prévu le samedi 13 juin à 9 heures 30 –
- Boulangerie - informations concernant l'installation du boulanger.

La prochaine séance est fixée au jeudi 25 juin 2020.

La séance s'est achevée à 23 heures 00.

<b>NOM</b>	<b>fonction</b>	Emargement
DEROUET Loïc	Maire	
TRIDON Fabrice	1 <sup>er</sup> Adjoint	
GEUSSELIN Stéphanie	2 <sup>ème</sup> Adjointe	
CARTIER Patrick	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
HAUTBOIS Maryvonne	4 <sup>ème</sup> Adjointe	
BRUNEAU Jérôme	Conseiller	
RAVARY Nicolas	Conseiller	
BREHIER Yoann	Conseiller	
HUNAUULT Delphine	Conseillère	
TESSIER Stéphane	Conseiller	
HESSANT Angéline	Conseillère	
LOCHIN Claude	Conseiller	
MARTINAIS Marie-Rose	Conseillère	
DENUAULT Roland	Conseiller	
MIELCAREK Fabien	Conseiller	